

## INFORMATIONS PRATIQUES / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Pour s'inscrire :

Vos démarches d'inscription sont simplifiées via l'Espace Citoyen Premium (portail famille). Vous avez la possibilité d'y déposer tous les documents administratifs nécessaires pour ensuite finaliser votre inscription sur rendez-vous (à prendre en ligne). Aucun dossier incomplet ne sera accepté (cf. liste des documents requis sur le programme)

**Seuls les parents à jour dans leur paiement peuvent procéder à une inscription.**

Aucune inscription n'est possible par mail ou par téléphone.

**La pause méridienne :** seuls les enfants résidant à Schiltigheim et participant aux activités du matin et de l'après-midi (en continu), auront la possibilité de s'inscrire pour prendre, un repas tiré du sac sur place.

### Conditions d'âge des enfants :

Peuvent s'inscrire à notre programme Temps Libre les enfants inscrits à l'école élémentaire en 2022/2023 de 6 ans révolus et jusqu'à leur 13ème anniversaire.

**Concernant les tarifs :** ils varient selon le quotient familial.

Quotient familial	MULTI ACTIVITES		PAUSE MÉRIDIENNE	ACTIVITES A LA CARTE	FORMULE STAGE <small>(la même activité pendant une semaine)</small>	SORTIE 1/2 JOURNEE	SORTIE JOURNEE <small>avec transport et/ou entrée</small>
	Tarif à la carte	Formule stage					
< 500 €	3,00 €	8,00 €	2,00 €	3,00 €	8,00 €	6,00 €	12,00 €
de 500 € à 1000 €	4,00 €	8,00 €	2,50 €	4,00 €	10,00 €	6,00 €	12,00 €
de 1000 € à 1500 €	5,00 €	10,00 €	3,00 €	5,00 €	12,00 €	8,00 €	14,00 €
de 1500 € à 2000 €	5,25 €	10,50 €	4,00 €	5,25 €	12,50 €	8,50 €	14,50 €
> 2000 €	5,50 €	11,00 €	5,00 €	5,50 €	13,00 €	8,80 €	15,00 €
HORS COMMUNE	11,00 €	22,00 €	/	11,00 €	26,00 €	17,60 €	30,00 €

*A savoir : pour les habitants de Schiltigheim réduction de 10% sur la facture globale à partir du 2ème enfant.*

### Concernant la facturation :

Toute inscription réalisée est due.

- Une activité ne peut démarrer que si le quota minimum d'inscrits est atteint. Dans le cas contraire, elle est annulée.

- En cas d'absence d'un intervenant, une solution de remplacement est toujours recherchée.

- Les inscriptions ne peuvent être ni modifiées ni annulées sauf sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) à produire avant la date de démarrage de l'activité.

**- En cas d'absence non justifiée de votre enfant inscrit à une activité en formule stage, celle-ci sera automatiquement facturée au tarif à la carte.**

### Concernant les retards / absences :

Afin d'assurer le bon déroulement de nos activités, nous vous remercions d'être ponctuels et de prévenir la Maison du jeune citoyen par téléphone 03 88 83 84 80 ou par mail : mjcs@ville-schiltigheim.fr

### Concernant la prise en charge des enfants :

Les enfants sont accueillis 10 min. max. avant le démarrage de l'activité, et doivent être cherchés à la fin de l'activité, sauf s'ils ont l'autorisation de rentrer seuls, ou s'ils sont inscrits au multi-activités.

En dehors de ces horaires, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de la Maison du jeune citoyen.

### Concernant les Tenues :

Pour les activités artistiques et le multi-activités

>> Prévoir un vieux t-shirt ou un tablier

Pour les activités nature

>> Prévoir une tenue extérieure et des chaussures de marche

Pour les activités sportives

>> Prévoir une tenue sportive (survêtement ou short), des chaussures adaptées et une gourde avec une boisson fraîche

Pour les activités d'eau

>>Prévoir un maillot de bain, une serviette et une tenue sèche.

Pour les sorties

>> Prévoir repas et goûter tirés du sac, tenue adaptée aux conditions extérieures (casquette, gourde, crème solaire, ...)

**Pour des raisons de sécurité, un enfant non équipé ne pourra participer à l'activité**

En période de fortes chaleurs ou de canicule pensez à :

- Une casquette, un chapeau

- Une gourde ou bouteille d'eau

- Un goûter, privilégier les fruits

- Une crème solaire pour éviter d'avoir des coups de soleil

- Un vaporisateur pour te rafraichir (facultatif)

### Concernant les Activités :

>> carte Badgé : pour se rendre sur les lieux d'activités

>> Activités aquatiques : test d'aisance aquatique obligatoire (canoé kayak) et attestation de natation obligatoire (plongée)

**Autorise** la diffusion de l'image et de la voix

**N'autorise pas** la diffusion de l'image et de la voix

**Autorise** mon enfant à rentrer seul

**N'autorise pas** mon enfant à rentrer seul de l'activité

**Je soussigné(e), ....., reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur. Fait à .....le :**

Signature du représentant :